







CHSCT-M du 15 décembre 2021

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Cette réunion plénière du CHSCT ministériel est réunie en pleine cinquième vague du *Covid-19*, pandémie qui bouleverse notre quotidien depuis près de 2 ans. **L'intersyndicale** regrette que les premières dispositions du MAA n'aient pas été présentées devant cette instance (la note de service du 02 décembre 2021, notamment). Localement, **l'intersyndicale** s'étonne des résistances de certaines directions - notamment dans l'enseignement technique - ; en effet, nous observons des refus de demandes de télétravail d'agent.es ou le maintien d'évènements qui favorisent le brassage de la population, comme les réunions parents-professeurs. Par ailleurs, les représentant.es des personnels rencontrent certaines difficultés pour connaître la situation épidémique de leur structure, ce qui n'est pas acceptable. Et ceci, à un moment où les personnels et usagers - certes épuisé.es par des mesures sanitaires drastiques -, se laissent aller en matière de port du masque et autres gestes barrières. C'est pourquoi **l'intersyndicale** souhaite que le ministère mène des campagnes de tests régulières et généralisées.

Cette actualité pandémique ne doit pas occulter d'autres problématiques auxquelles est confronté notre ministère, en matière de sécurité et santé au travail :

- *influenza* aviaire : la reprise de certains foyers de cette épidémie ne masque plus les carences en termes de moyens pour gérer une crise qui démarre à peine. L'attente des agent.es concerné.es est forte, les réponses du ministère pour le moment sont insuffisantes ;
- risque prion à l'INRAE et dans écoles vétérinaires (et notamment à l'ENVT) : malgré l'engagement de l'administration à tenir informé.es les membres du CHSCT-M de la situation liée à cette problématique, l'intersyndicale apprend par voie de presse le décès de l'agente contaminée par cet élément pathogène. Compte-tenu de la gravité de la situation, l'intersyndicale demande que les doléances formulées dans les avis

émis par le CHSCT de l'ENVT à Toulouse ne rencontrent aucun obstacle, à plus forte raison pour des motifs financiers ;

- conditions de travail au bureau du cabinet : après le départ de la cheffe de ce bureau et une enquête CGAAER, une réorganisation du travail est menée alors que le nouveau chef de cabinet n'est pas nommé. Par ailleurs, cette réorganisation s'opère sans accompagnement des agent.es en matière de RPS alors qu'une enquête RPS a été demandée par l'intersyndicale. Pour dérouler l'enquête RPS, l'administration nous dit vouloir attendre la nomination du chef de cabinet. Ces faits ne traduisent pas une réelle prise en compte du mal être des agents suite aux évènements qui se sont déroulés dans cette structure L'intersyndicale souhaite que toutes les informations liées à cette problématique puissent être transmises aux membres du CHSCT-AC, et qu'il n'y ait pas d'obstruction pour des outils qui seraient mobilisés par ce type d'instance.

Monsieur le Président, sur l'ensemble des points énoncés ci-dessus, nous attendons de votre part, des réponses à la hauteur des enjeux de sécurité et de santé au travail auxquels sont confrontés les agent.es du MAA.